

Commune de Viroinval – Bois de chauffage 2025

Triage du Ry d'Alysse Parts de bois de Le Mesnil- Oignies 151 à 170

Aux lieux-dits : Bois Pirson / Bois du Maire / Meaufontaine

Agent DNF : Donnay Jérémie - 0470/22.47.64

CONDITIONS PARTICULIERES

Sont délivrés : les bois martelés avec une **FLACHE ROUGE**, la souille dans les cloisonnements uniquement.

Dans les parts 151 à 160 : cloisonnements + éclaircie en inter-cloisonnements (flaches rouges). Bois marchand réservé.

Dans les parts 161 à 170 : cloisonnements.

Les cloisonnements sont délimités par des traits obliques de couleur blanche.

Les cloisonnements dits « collecteurs » sont délimités par des traits obliques rouges et blancs.

Le bord de part est généralement délimité par des traits horizontaux de couleur bleue.

Dans les cloisonnements l'exploitation de la souille est obligatoire. Les souches seront rabattues au ras du sol.

Les bois seront façonnés au fur et à mesure de l'exploitation (souille comprise).

Les tas de bois ne peuvent être dressés contre les arbres réservés.

Les branches et ramilles seront disposées hors des cloisonnements et traits de chasses.

Les résineux martelés et les bois feuillus martelés numérotés ne font pas partie des lots chauffages !

Attention !! pas de prolongation possible pour les parts 151 à 160 !

Pas d'exploitation ni de visite la veille et le jour des battues.

